

Notre observatoire national du 80 km/h est formel
**Les départements qui ont repassé tout ou partie
de leur réseau à 90 km/h sont majoritaires**

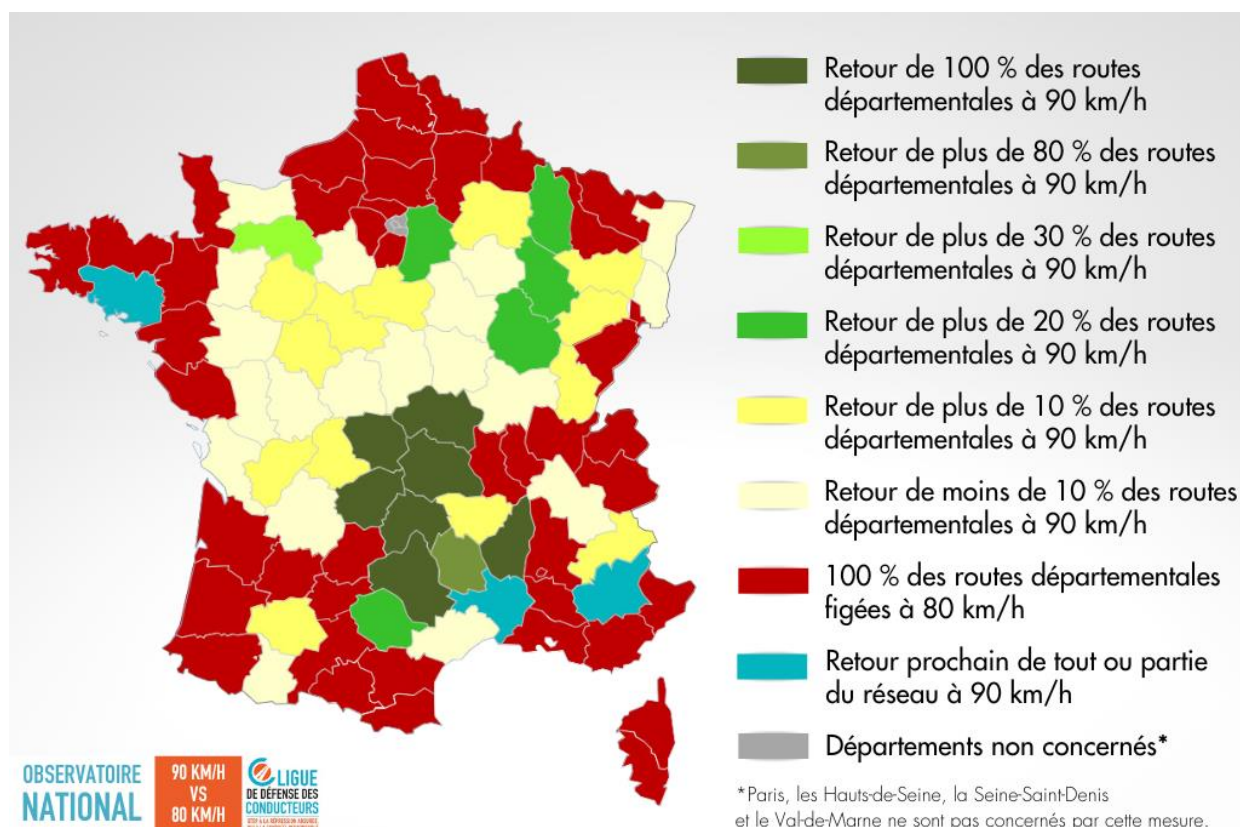
Paris, le 14 avril 2023 – Depuis que les départements sont autorisés à renoncer au 80 km/h sur leur réseau routier, la Ligue de Défense des Conducteurs a mis en place un observatoire national du « retournement de situation » : il ne se passe pas un trimestre sans qu'un département désavoue cette mesure et rehausse la limitation de vitesse... Un putsch silencieux qui atteint aujourd'hui une étape décisive : avec 46 départements repassés à 90 km/h sur tout ou partie de leur réseau, plus 3 qui sont sur le point de le faire, la France métropolitaine est redevenue majoritairement « pro-90 ».

Alors que la Nièvre s'apprête à réinstaller ses panneaux de signalisation « 90 » sur 400 kilomètres de son réseau, le 20 avril, trois nouveaux départements ont d'ores et déjà annoncé leur volonté, eux aussi, d'abandonner le 80 km/h sur une partie de leurs routes : les Alpes-de-Haute-Provence (fin juin), le Morbihan (cet été) et le Gard (décision actée mais pas encore de date) emboîtent ainsi le pas au Loiret, le premier à rebasculer en 2023.

La France métropolitaine compte donc désormais 46 départements (sur 96, sachant que Paris, les Hauts-de-Seine, la Seine-St-Denis et le Val-de-Marne ne sont pas concernés) ayant officiellement désapprouvé cette mesure, tombée du ciel le 1^{er} juillet 2018 et alors imposée par le Premier ministre Edouard Philippe. Depuis que la loi d'orientation des mobilités (LOM) de décembre 2019 les autorise à rehausser la limitation de vitesse, nombreux sont les présidents de département, en désaccord avec le 80 km/h (certains en ont même fait un argument électoral lors des élections de 2021), à franchir le pas. C'était le cas d'Olivier Amrane, élu en Ardèche, laquelle est repassée totalement à 90 km/h en septembre 2022, comme l'avaient déjà fait avant elle l'Allier, l'Aveyron, le Cantal, la Creuse, la Corrèze et le Puy-de-Dôme. « *En Ardèche, le 80 km/h n'a pas permis de faire chuter la mortalité, tranchait le président de ce département, lors d'un récent entretien accordé en exclusivité à la Ligue de Défense des Conducteurs ([à lire dans son intégralité ici](#)). Les services de gendarmerie et de police nationale me disent que les décès sur les routes du département sont liés en grande partie à la prise de stupéfiants ou d'alcool. [...] Il y a un énorme travail à faire là-dessus de la part des forces de l'ordre, plus que sur la vitesse.* »

« Olivier Amrane, comme tous les présidents de département qui opèrent un retour à 90 km/h, fait preuve de pragmatisme et de bon sens, souligne Nathalie Troussard, Secrétaire générale de la Ligue de Défense des Conducteurs. Il est temps de faire de la vraie sécurité routière. En ce qui concerne les limitations de vitesse sur le réseau secondaire, ce sont les élus de terrain qui sont les mieux placés pour prendre les bonnes décisions et éventuellement abaisser la vitesse à 70 km/h dans les zones dangereuses. Je suis fière que notre observatoire national du retour à 90 km/h permette de faire la lumière sur ce retournement de situation. Reste que ces incessantes variations de vitesse sont des sources inutiles de stress pour les conducteurs, que le 80 km/h favorise les situations de danger notamment lors des dépassements de poids lourds et que tout cela coûte cher au contribuable, entre les changements de panneau et les radars qui flashent encore plus qu'avant. »

Aujourd'hui, 53 500 kilomètres de routes sont repassés à 90 km/h en France. D'autres départements étudient eux aussi l'abandon du 80 sur tout ou partie de leur réseau routier. La Ligue de Défense des Conducteurs ne manquera pas de réactualiser son observatoire national, jusqu'à la victoire finale du 90, que nous sommes désormais de plus en plus convaincus d'obtenir.



PLUS DE 53 500 KILOMÈTRES REPASSÉS À 90 KM/H

Au 20 avril 2023

OBSERVATOIRE
NATIONAL

90 KM/H
VS
80 KM/H

LIGUE
DE DÉFENSE DES
CONDUCTEURS
OUI À LA RÉPRESSION AGRESSIVE
OUI À LA CONDUITE RESPONSABLE

Département	Nombre de kilomètres repassés à 90 km/h	Part du réseau concerné repassé à 90 km/h	Départements restant à 80 km/h
Puy-de-Dôme (63)	6940	100%	Ain (01)
Aveyron (12)	6040	100%	Aisne (02)
Allier (03)	5200	100%	Aude (11)
Corrèze (19)	4700	100%	Alpes-Maritimes (06)
Creuse (23)	4400	100%	Ardennes (08)
Cantal (15)	4000	100%	Ariège (09)
Ardèche (07)	3775	100%	Bouches-du-Rhône (13)
Lozère (48)	2050	87%	Corse du Sud (2A)
Orne (61)	2046	35%	Haute-Corse (2B)
Seine-et-Marne (77)	1121	26%	Côtes d'Armor (22)
Côte-d'Or (21)	1050	20%	Doubs (25)
Meuse (55)	1000	28%	Eure (27)
Sarthe (72)	800	19%	Finistère (29)
Haute-Marne (52)	766	20%	Haute-Garonne (31)
Marne (51)	530	13%	Ille-et-Vilaine (35)
Loiret (45)	513	15%	Loire (42)
Haute-Saône (70)	473	13%	Loire-Atlantique (44)
Yonne (89)	457	10%	Lot (46)
Charente (16)	449	9%	Lot-et-Garonne (47)
Calvados (14)	435	8%	Manche (50)
Haute-Vienne (87)	429	11%	Meurthe-et-Moselle (54)
Maine-et-Loire (49)	400	8%	Nord (59)
Nièvre (58)	400	9%	Pyrénées-Orientales (66)
Tarn (81)	368	25%	Rhône (69)
Gers (32)	350	10%	Savoie (73)
Hérault (34)	350	7%	Haute-Savoie (74)
Jura (39)	350	10%	Seine-Maritime (76)
Cher (18)	337	7%	Somme (80)
Loir-et-Cher (41)	330	10%	Yvelines (78)
Hautes-Alpes (05)	309	15%	Tarn-et-Garonne (82)
Indre-et-Loire (37)	292	9%	Var (83)
Dordogne (24)	287	6%	Vaucluse (84)
Eure-et-Loir (28)	270	4%	Territoire-de-Belfort (90)
Deux-Sèvres (79)	247	6%	
Vosges (88)	235	7%	Retour prochain à 90 km/h
Charente-Maritime (17)	229	4%	Alpes-de-Haute-Provence (04)
Mayenne (53)	228	6%	Gard (30)
Hautes-Pyrénées (65)	227	8%	Morbihan (56)
Aube (10)	225	5%	
Indre (36)	219	4%	Droits de reproduction
Vienne (86)	200	4%	
Isère (38)	165	4%	
Saône-et-Loire (71)	157	3%	
Haute-Loire (43)	110	3%	
Bas-Rhin (67)	54	2%	
Haut-Rhin (68)	16	1%	